

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/06/2020

Dossier complet le :

23/06/2020

N° d'enregistrement :

2020 - 4723

### 1. Intitulé du projet

Demande de modification des conditions d'exploiter  
Extension d'un établissement agro-alimentaire (Ligne Pain 6)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BRIDOR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BRIENS David - Directeur des projets industriels

RCS / SIRET

4	9	1	6	6	8	8	9	3	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 26.b) Epanchages d'effluents ou de boues relevant de l'article R.214-1 du même code  - 39.a) Travaux et construction avec surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	- Rubrique 2.1.4.0 - Autorisation : épanchage d'effluents (quantité de DBO5 supérieure à 5 t/an).  - La surface de plancher à prendre en compte pour le projet est de 11 755 m <sup>2</sup> (nouvelle surface de plancher depuis le 1er janvier 2017).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par arrêté préfectoral d'autorisation du 6 juillet 2017, le site de Louverné possède une autorisation pour 422 tonnes de produits finis par jour.

La mise en oeuvre de la Ligne Pain 6 conduira à une augmentation de surface de plancher de 11 755 m<sup>2</sup> et de la capacité de production (projet : 495 tonnes de produits finis par jour).

Ce projet conduira également à une augmentation du volume d'effluents et des flux à épandre. Cette hausse des flux épandus dépassera 5 tonnes de DBO5 par an (150 tDBO5/an après projet).

Flux actuellement autorisé (48 000 m<sup>3</sup>/an d'effluents) : 5,2 tN/an ; 1,3 tP2O5/an et 2,6 tK2O/an.

Flux projeté (68 600 m<sup>3</sup>/an d'effluents) : 7,4 tN/an ; 1,9 tP2O5/an et 3,7 tK2O/an.

Projet d'intégrer 4 ha supplémentaires au plan d'épandage des effluents (exploitation d'Olivier LANDAIS, agriculteur du plan d'épandage actuel).

La surface globale mise à disposition sera donc portée à 102 ha.



#### **4.2 Objectifs du projet**

La mise en oeuvre de la Ligne Pain 6 conduira à une augmentation de surface de plancher de 11 755 m<sup>2</sup> et de la capacité de production du site.

Projet : 495 tonnes de produits finis par jour.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet présente la construction de la ligne LP6, qui est la septième et dernière ligne du site de Louverné.

Ce dossier de présentation a 2 objectifs:

1)- Intégrer la capacité de production de LP6, soit 15 000 tonnes par an de pains précuits surgelés

Cette ligne LP6 présente les éléments suivants:

- 1 quai déchets supplémentaire
- des locaux de stockage amont
- 1 ligne de fabrication présentant pétrin, façonnage, four, spires, conditionnement & palettisation
- 1 local de stockage consommables situé en sous sol
- 1 aire de stockage palettes vides

2)- Profiter de cette mise à jour pour remettre à jour les volumes de production et donc l'augmentation des tonnages associés

La surface de plancher à prendre en compte pour le projet est de 11 755 m<sup>2</sup>.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Cette nouvelle ligne de fabrication permettra la fabrication de 73 tonnes/jour de pains précuits surgelés en pointe.

Tous ces produits sont précuits, surgelés avant stockage pour expédition vers nos différents clients situés dans le monde entier, car BRIDOR réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation environnementale et enquête publique du 20 décembre 2016 au 20 janvier 2017, avec une surface de bâtiments de 51 980 m<sup>2</sup>. Après projet, la surface total de plancher sera 42 495 m<sup>2</sup>, inférieure à celle du projet initial.

Arrêté préfectoral d'autorisation du 6 juillet 2017

Mise à jour et extension du plan d'épandage des effluents (arrêté préfectoral complémentaire du 5 août 2019).

Demande de permis de construire modificatif (en cours)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cet agrandissement s'inscrit dans le cadre d'un PC déposé en mairie de Louverné le 27 juillet 2017 ; ce PC prévoyait la construction de 2 lignes de production (LP5 et KP6) pour une surface totale de 9 948 m <sup>2</sup> .	9 948 m <sup>2</sup>
Ce PC a fait l'objet d'un PC modificatif déposé en mairie le 03 mars 2020 ; ce PC portait la surface construite pour cet ensemble à 12 232 m <sup>2</sup> .	12 232 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Zone d'activités Autoroutière  
53950 LOUVERNE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8° 0 9' 8 8" \_ Lat. - 0° 7 3' 3 1" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Procédure d'autorisation environnementale et enquête publique du 20 décembre 2016 au 20 janvier 2017  
Arrêté préfectoral d'autorisation du 6 juillet 2017

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Mise à jour et extension du plan d'épandage des effluents (arrêté préfectoral complémentaire du 5 août 2019)  
Projet d'intégrer 4 ha supplémentaires au plan d'épandage des effluents (surface mise à disposition portée à 102 ha)

Demande de permis de construire modificatif

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan d'épandage autorisé (arrêté préfectoral complémentaire du 5 août 2019) des effluents se situe en partie dans la ZNIEFF de type 1 : carrières et fours à chaux de Louverné. Ces surfaces représentent 10,6 ha, sur une surface globale du plan d'épandage de 101,8 ha. Le site industriel n'est pas concerné.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 approuvant le PPBE des infrastructures routières et ferroviaires en Mayenne. Le plan d'épandage BRIDOR est limitrophe de l'A81 et de la LGV. L'épandage d'effluents n'est pas source de nuisances sonores, lié à l'avancement hydraulique de l'enrouleur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide sur le site industriel. Sur le plan d'épandage BRIDOR, la localisation des zones humides (DREAL Pays de la Loire) se limite aux bordures de cours d'eau au nord-ouest des Morandières (Changé), près de la Roche (Louverné) et à l'est de Vaubernier (Louverné). L'étude agropédologique (classement en aptitude 0) et les exclusions réglementaires (35 mètres des cours d'eau) rendent inaptés à l'épandage d'effluents ces zones classées humides.





Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Changé est inscrite dans le Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels Majeurs, pour le risque Inondation. Le site BRIDOR et son plan d'épandage ne sont pas concernés par ce risque. En effet, les parcelles (80 mètres d'altitude) sont distantes de 2,5 km de la rivière Mayenne (50 mètres d'altitude). L'altitude du site BRIDOR est compris entre 75 et 83 m. Absence de risques technologiques sur le plan d'épandage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BRIDOR se situe également en dehors de tout périmètre de protection de prise d'eau. Ilot culturel CC06 localisé à 920 mètres à l'est du périmètre de protection complémentaire du captage du Chênot (commune de Changé).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site BRIDOR localisé à 10,5 kilomètres de la zone Natura 2000 la plus proche : SIC Bocage de Montsûrs à la Forêt de Sillé-le-Guillaume. Ilot culturel OL05 localisé à 7,0 kilomètres de cette même zone Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau lié à l'activité agro-alimentaire du site (réseau d'adduction public).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'épandage suffisamment dimensionné pour valoriser les effluents issus de l'activité du site. Principe de la fertilisation raisonnée : exportations des cultures en azote, phosphore et potasse supérieures aux apports par les effluents BRIDOR. Les surfaces concernées par la ligne P6, dans la continuité de l'existant, sont sans intérêt particulier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée en juin 2016 (Rapport GES n°14783) dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Le principal élément retenu et étudié concernait les odeurs qui ont fait l'objet d'un développement particulier.</p> <p>Compte tenu de l'expérience acquise, de la maîtrise du dispositif d'épandage depuis 2013 et des précautions prises pour réduire à la source les risques potentiels, les épandages d'effluents n'ont pas d'impact notable sur la santé des populations susceptibles d'être affectées.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déplacements liés à l'activité du site : personnel, arrivée matières premières, départ produits finis, entretien et suivi du site, ...</p> <p>Déplacement du matériel d'épandage sur les parcelles. S'apparente à l'activité agricole classique du secteur d'étude.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Bruits liés à l'activité agro-alimentaire au sein d'une zone d'activités. Le merlon en limite de propriété sera renforcé du côté du Guicheron.</p> <p>L'épandage d'effluents n'est pas source de nuisances sonores, lié à l'avancement hydraulique de l'enrouleur.</p>



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Fabrication de pains et viennoiseries sur le site.</p> <p>Production d'effluents liés à l'activité agro-alimentaire du site BRIDOR, composés en grande majorité d'eau, secondairement de farines, levures, sucres.</p> <p>L'épandage continu et régulier de ces effluents permet d'éviter tout départ en fermentation et donc les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eclairage nocturne limité et conforme à la réglementation</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets des installations de combustion (fours et chaudières gaz naturel) sont non significatifs (type de combustible et faible puissance)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Epandage (objet du présent Cerfa).</p> <p>La régulation des eaux pluviales du site à 2 l/s/ha est déjà opérationnelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production d'effluents liés à l'activité agro-alimentaire du site BRIDOR, composés en grande majorité d'eau, secondairement de farines, levures, sucres.</p> <p>Plan d'épandage mis à jour et étendu en 2019, validé par l'arrêté préfectoral complémentaire du 5 août 2019</p> <p>Projet d'intégrer 4 ha supplémentaires (soit 101,8 ha totaux mis à disposition)</p> <p>Flux projeté (68 600 m<sup>3</sup>/an d'effluents) : 7,4 tN/an ; 1,9 tP<sub>2</sub>O<sub>5</sub>/an ; 3,7 tK<sub>2</sub>O/an et 150 tDBO<sub>5</sub>/an</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets suivent des filières adaptées de valorisation pour 95 %.</p>





<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BRIDOR est implanté dans une zone d'activités. Présence de haies bocagères autour du site.  L'épandage s'apparente à une activité agricole classique, activité économique majeure du secteur d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet LP6 s'insère dans la continuité des constructions existantes (hauteur, couleurs). La gestion des eaux pluviales avait été anticipée lors des phases précédentes de travaux.

Plan d'épandage autorisé par arrêté préfectoral en date du 5 août 2019.

Projet d'intégrer 4 ha supplémentaires pour apporter de la sécurité au dispositif.

Suivi agronomique continu avec analyses d'effluents et de sols, par un bureau d'études extérieur et indépendant.

Personnel formé pour la pratique de l'épandage.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les surfaces concernées par l'article R122-2 point 39. ont déjà fait l'objet d'une enquête publique au titre des ICPE, pour une surface globale plus importante. Le présent projet n'apporte pas d'élément nouveau.

Le flux azoté à épandre est de 7,4 tonnes/an soumet l'épandage à simple déclaration, à comparer au seuil d'autorisation de 10 tonnes au titre de la rubrique 2140, sur la base de ce seul critère ; la DBO5 n'étant pas un critère adapté à l'épandage.

Les modifications sont donc non significatives par rapport à la situation déjà autorisée et soumise à autorisation environnemental récemment.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note annexée présentant le plan d'épandage autorisé par arrêté préfectoral en date du 5 août 2019, ainsi que la demande d'intégration de 4 ha supplémentaires (exploitation d'Olivier LANDAIS, agriculteur du plan d'épandage actuel).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Servon sur Vilaine

le, mardi 19 mai 2020

Signature



